



saisi sur salaire ?

Par **mpalessoucis**, le **11/10/2010** à **22:25**

Bonjour,

Ayant plusieurs dettes chez différents huissiers, l'un d'eux m'a fait avoir une saisie sur salaire par un tribunal.

A savoir que je n'ai pas pu me rendre à celui-ci car n'ayant pas reçu de convocation, je n'étais pas au courant.

Par contre, je l'ai vu en comparant ma fiche de paye et mon salaire reçu, et appris par le service qui s'occupe des salaires.

A savoir que je n'ai encore rien reçu m'avisant de quelque saisie sur salaire que ce soit ou compte rendu de jugement.

Cette saisie englobe-t-elle toutes mes dettes ?

Ai-je une démarche à exercer auprès des huissiers ?

Les huissiers ont-ils le droit de me demander de leur verser de l'argent en plus ?

et ont-ils le droit de venir me saisir voiture ou autre en ayant cette saisie sur salaire en place ?

Dans l'attente je vous remercie.

Par **mimi493**, le **12/10/2010** à **00:34**

Si un ou plusieurs créanciers ont un titre exécutoire, ils peuvent saisir jusqu'à extinction de la dette donc oui, ils peuvent faire une saisie sur salaire, une saisie de vos biens, une saisie de

vos comptes bancaires